



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
2 décembre 2021
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2022
31 janvier-4 février 2022, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Royaume
de Thaïlande (2022-2026)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Thaïlande (2022-2026)	12



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le Royaume de Thaïlande est passé du statut de pays à revenu faible à celui de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure en moins d'une génération. Au cours des vingt dernières années, le pays a maintenu d'importantes réserves de change, un faible taux d'inflation, un système bancaire sain et un taux de change stable. Conjuguées à l'ouverture au commerce, à des flux financiers, à une migration de main-d'œuvre et à des investissements dans le capital humain et matériel, ces avancées ont favorisé une forte croissance du produit intérieur brut (PIB) et considérablement réduit la pauvreté¹. L'indice de développement humain de la Thaïlande s'établit à 0,777, mais il tombe à 0,646 une fois ajusté aux inégalités, soit une perte de 16,9 %. Son indice de développement de genre est de 1,008.

2. L'expansion économique de la Thaïlande s'est ralentie durant les cinq dernières années, avec un taux de croissance du PIB compris entre 2,3 et 4,2 %. En 2015, en vertu de son programme « Thaïlande 4.0 »², le Gouvernement s'est fixé pour objectif de devenir un pays à revenu élevé d'ici à 2032.

3. La pandémie de COVID-19 a freiné la transformation économique de la Thaïlande et ses progrès vers les objectifs de développement durable (les objectifs). Le PIB du pays s'est contracté de 6,1 % en 2020³, ce qui a touché tous les secteurs et en particulier le tourisme. Le secteur informel, qui emploie environ 20,36 millions de personnes (53,7 % de l'emploi total)⁴, a été très durement frappé. Les secteurs les plus affectés par la COVID-19 sont ceux où la proportion de femmes employées de manière informelle est très élevée, notamment la restauration (66 %), l'industrie manufacturière (57 %) et le commerce de gros et de détail (53 %).

4. Malgré la réponse rapide et de grande ampleur du Gouvernement à la COVID-19, notamment un plan de relance de 58 milliards de dollars axé sur la protection sociale et le redressement économique, la persistance de la pandémie a aggravé les conditions de vie des groupes vulnérables. Avant la pandémie, la Thaïlande progressait dans la réalisation des objectifs, même si elle devait relever des défis liés à la sécurité alimentaire, à l'action climatique et à l'utilisation durable des ressources marines⁵. Cependant, la COVID-19 freine les avancées vers la réduction de la pauvreté et des inégalités et vers l'amélioration de la qualité de l'éducation. Cette situation nuit particulièrement aux groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queer et intersexes (LGBTQI), les minorités ethniques et les personnes handicapées.

5. La pandémie a révélé les vulnérabilités de l'économie thaïlandaise, qui repose en grande partie sur les exportations et le tourisme, et qui dépend des ressources naturelles et de la biodiversité. Trois grands écueils ont été mis au jour : les inégalités, la dégradation des écosystèmes et le retard dans le développement du capital humain. Le résultat de la Thaïlande en matière d'inégalité des chances est inférieur à la

¹ Nations Unies, « Analyse commune de pays », version provisoire, mars 2021.

² « Thaïlande 4.0 » est un modèle économique fondé sur quatre objectifs : prospérité économique, bien-être social, renforcement des valeurs humaines et protection de l'environnement.

³ Banque mondiale, *Thailand Economic Monitor July 2021: The road to recovery*, <https://www.worldbank.org/en/country/thailand/publication/thailand-economic-monitor-july-2021-the-road-to-recovery>.

⁴ Organisme national de la statistique, enquête sur l'emploi informel, 2020.

⁵ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), *Snapshot of Thailand 2019-2020*, SDG Gateway.

moyenne régionale⁶ et la disparité des revenus est un problème essentiel. La pandémie risque en outre d'accroître l'incidence de la pauvreté. Si le taux de pauvreté du pays est passé de 65,17 % en 1988 à 6,24 % en 2019, il a progressé de 7,21 % à 9,85 % au cours de la période 2015-2018. Le nombre absolu de personnes vivant dans la pauvreté est passé de 4,85 à 6,68 millions en raison de la baisse de revenu des ménages les plus pauvres⁷. L'inégalité entre les sexes, le manque d'égalité des chances, la fracture numérique et la discrimination sociale à l'égard de certains groupes vulnérables sont parmi les causes profondes de cette dégradation.

6. Conjugée au changement climatique, la dépendance de la Thaïlande à l'égard des ressources naturelles et de la biodiversité menace les efforts de conservation. L'exposition du pays aux catastrophes naturelles exacerbe la fragilité économique, notamment dans le secteur agricole. Par ailleurs, la Thaïlande est le dixième plus grand responsable mondial des déchets marins⁸ et le confinement pendant la pandémie a entraîné une augmentation de la pollution plastique. L'ambition du pays de parvenir à une économie sobre en carbone pourrait être menacée par le détournement de ressources vers la production économique pour soutenir le redressement après la COVID-19.

7. Le renforcement du capital humain est nécessaire à la transformation économique de la Thaïlande, afin que les capacités et compétences correspondent au programme Thaïlande 4.0 et puissent répondre à une évolution démographique rapide. En 2020, 15,1 % des jeunes étaient sans emploi, sans éducation ou formation, la proportion étant de 18,5 % pour les femmes contre 11,8 % pour les hommes⁹. L'investissement dans les infrastructures numériques et l'alphabétisation sont des leviers essentiels pour réduire la fracture numérique et offrir des perspectives d'emploi.

8. La stratégie nationale sur 20 ans de la Thaïlande vise à « devenir un pays développé, sûr, prospère et durable, conformément à la philosophie de l'autosuffisance économique » qui prône l'équilibre, la résilience, la connaissance et l'intégrité. Le pays met la dernière main à son 13^e Plan national de développement économique et social (13^e Plan, 2022-2027) pour soutenir une économie à haute valeur ajoutée et une société durable. Il repose sur 13 priorités réparties en quatre catégories : économie à haute valeur ajoutée et respectueuse de l'environnement ; société d'opportunités et d'égalité ; mode de vie durable ; facteurs de soutien à la transformation¹⁰.

9. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026 vient en appui des priorités de la Thaïlande. Le programme de pays du PNUD entend soutenir la mise en œuvre des étapes définies dans le 13^e Plan. Il est structuré autour de trois réalisations interdépendantes du Plan-cadre de coopération : a) accélérer la transformation de la Thaïlande en économie inclusive basée sur un développement durable vert, résilient et à faibles émissions de carbone ; b) créer le capital humain nécessaire au développement social et inclusif ; c) renforcer la capacité des personnes vivant en Thaïlande, en particulier les personnes vulnérables, à participer au développement et à en bénéficier, sans discrimination.

10. La contribution du PNUD au 13^e Plan et au Plan-cadre de coopération reflète ses avantages comparatifs. Le PNUD codirige deux groupes de suivi des résultats,

⁶ CESAP, *L'inégalité en Asie et dans le Pacifique à l'ère du Programme de développement durable à l'horizon 2030*, SDG Gateway, 2018.

⁷ Données Banque mondiale, <https://data.worldbank.org/topic/poverty?locations=TH>.

⁸ Thailand Development Research Institute, *TDRi Insight: Disparity worsens ocean pollution*, 2020.

⁹ ILOSTAT, *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2020*.

¹⁰ Conseil national pour le développement économique et social, *13^e Plan de développement économique et social*, version provisoire, 2021.

l'un sur le développement durable vert, résilient et sobre en carbone et l'autre sur le fait de ne laisser personne de côté, ainsi que le groupe de travail thématique des Nations Unies sur les questions de genre. La démarche du PNUD se fonde sur les complémentarités entre les organismes des Nations Unies et six principes guident la mise en œuvre du programme : a) adapter les objectifs au contexte local ; b) concevoir des solutions aux effets multiplicateurs pour l'ensemble du Programme 2030 ; c) promouvoir une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société ; d) accorder la priorité au fait de ne laisser personne de côté ; e) renforcer l'égalité des genres ; f) soutenir un développement tenant compte des risques.

11. Du fait de son rôle d'intégrateur, le PNUD est de longue date un partenaire de confiance du Gouvernement thaïlandais. Il travaille avec un vaste réseau de partenaires de la société civile, du secteur privé et du monde entier, il est solidement implanté dans les communautés de tout le pays et il occupe une position stratégique à même de soutenir la transformation structurelle de la Thaïlande. Le PNUD s'appuiera sur ses six solutions types, renforcées par l'innovation, la numérisation et le financement du développement. Son laboratoire d'accélération et le Thailand Policy Lab sont des leviers importants pour faire le lien entre ces solutions et les mesures politiques, grâce à une approche centrée sur l'être humain et soucieuse des questions de genre.

12. L'évaluation du programme de pays réalisée en 2021 a conclu que le PNUD est bien placé pour répondre aux besoins de la Thaïlande et que ses partenaires le perçoivent comme capable d'apporter un soutien tangible, notamment en adaptant les objectifs au contexte local¹¹. En conséquence, le PNUD a accentué son action à l'échelon infranational. Le nouveau programme mettra l'accent sur le déploiement des initiatives couronnées de succès et sur l'intensification des efforts ciblant l'entrepreneuriat, l'implication des jeunes et le renforcement des capacités des autorités et communautés locales. Les sources de financement seront davantage diversifiées, priorité étant donnée à leur pérennité. Le PNUD étudiera des stratégies susceptibles de renforcer des initiatives basées sur les droits pour l'adaptation des objectifs au contexte local, d'aider le Gouvernement à transposer la politique nationale en interventions infranationales, d'amplifier la participation de la population à la prise de décision politique et de promouvoir la coordination entre les ministères ainsi qu'entre les organismes centraux et infranationaux. Un système d'information intégré sera mis sur pied pour suivre et évaluer les résultats du développement par rapport au Plan gouvernemental et aux objectifs.

II. Priorités du programme et partenariats

13. Le nouveau programme de pays comporte six produits contribuant aux trois réalisations de développement qui se renforcent mutuellement dans le cadre du Plan-cadre de coopération, mettant en évidence les liens entre les individus, la planète et la prospérité : a) des solutions innovantes pour améliorer la conservation de la biodiversité et la résilience ; b) un environnement propice au soutien d'un développement économique vert, circulaire, inclusif, soucieux des questions de genre et sobre en carbone ; c) des capacités renforcées à l'appui de la transformation numérique ; d) des dialogues qui favorisent les droits de la personne et l'égalité ; e) la participation des groupes vulnérables aux organes et processus décisionnels à l'échelon national et local ; (f) l'accès des groupes vulnérables à des services socioéconomiques et une justice de qualité.

¹¹ PNUD, *Évaluation de programme de pays décentralisée – Thaïlande, 2017-2021*, 2021.

Réalisation n° 1 : La transformation de la Thaïlande en économie inclusive basée sur un développement vert, résilient, sobre en carbone et durable s'est accélérée

14. Deux produits sont essentiels pour soutenir la transformation de la Thaïlande : l'amélioration de la conservation de la biodiversité et de la résilience, et un environnement propice au soutien d'un développement économique vert, circulaire, inclusif, tenant compte des questions de genre et à faibles émissions de carbone. Il convient en outre de prêter attention aux liens entre le développement humain et la croissance économique, les droits de la personne et la protection de l'environnement. Ces produits contribueront directement aux étapes 2, 10 et 11 du 13^e Plan, qui portent sur le tourisme durable, la circularité, une société sobre en carbone et l'adaptation aux risques de catastrophes naturelles et leur réduction, autant de facteurs qui renforceront la résilience du pays. Le PNUD intensifiera ses partenariats avec des parties prenantes telles que le Bureau du Conseil national du développement économique et social, le Ministère des finances, le Bureau du budget, le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement, le Ministère de l'agriculture et des coopératives, la Banque de Thaïlande, l'Association des banquiers de Thaïlande et des institutions universitaires.

15. Le PNUD appliquera ses solutions types en matière d'environnement, de résilience et de genre pour promouvoir des mesures tenant compte du genre et inclusives dans les plans d'action climatiques nationaux et infranationaux, et s'attachera à renforcer la conservation de la biodiversité et à améliorer la résilience. Ces mesures contribueront à la politique gouvernementale en faveur d'une économie biologique, circulaire et verte et un développement économique sobre en carbone.

16. Le soutien relatif à la contribution déterminée au niveau national se poursuivra, dans le cadre de la Promesse climatique du PNUD. Cela permettra d'améliorer la gestion des déchets plastiques, de lutter contre la pollution atmosphérique et notamment ses conséquences sur la santé, de promouvoir un développement tenant compte des risques et une gestion efficace des risques de catastrophe et, avec le soutien financier du Fonds vert pour le climat, de renforcer la résilience climatique dans les zones marines et côtières du golfe de Thaïlande. L'accent sera mis sur l'amélioration de la résilience des populations côtières et d'autres communautés qui risquent d'être laissées pour compte.

17. En faisant fond sur les actions en cours, le PNUD entend promouvoir un tourisme durable centré sur la biodiversité avec le soutien financier du Fonds pour l'environnement mondial, et aussi renforcer la résilience climatique par une gestion efficace de l'eau, une agriculture durable et la conservation des récifs coralliens. Grâce au laboratoire d'accélération du PNUD et au Thailand Policy Lab, les interventions menées par le PNUD à l'échelon local seront généralisées.

18. Outre ceux qui existent avec les ministères sectoriels, des partenariats seront noués avec les administrations provinciales et locales, avec des universités, avec des médias et la société civile, et ce afin de proposer des solutions de proximité, fondées sur des données factuelles, écologiques, inclusives et qui tiennent compte des questions de genre. Les associations locales et celles issues de la société civile, notamment celles qui représentent les femmes et les minorités ethniques, seront associées aux actions menées afin de contribuer à l'autonomisation économique de ces groupes, avec le soutien du programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial. La coopération Sud-Sud permettra de partager les expériences et savoir-faire en matière de solutions fondées sur la nature et d'action climatique.

19. Dans le cadre du soutien du PNUD au financement des objectifs, le recours à des solutions écologiques et inclusives, en particulier des budgets tenant compte des

questions de genre, sera une priorité majeure pour le financement de la biodiversité. Les actions entreprises se poursuivront en vue d'établir un cadre de financement national intégré qui englobera les travaux réalisés au titre du programme de financement de la biodiversité et du cadre de financement du climat.

20. Le PNUD participera à la création de mécanismes participatifs et renforcera les capacités des jeunes et des groupes vulnérables à faire progresser les politiques, les lois et les programmes, et à œuvrer au partage équitable des bénéfices de la transformation verte, sobre en carbone et résiliente de la Thaïlande. Plusieurs initiatives sont envisagées avec les partenaires des Nations Unies, en faveur de l'autonomisation des jeunes, d'une aide à la Thaïlande pour faire face aux impacts du changement climatique dans le secteur agricole, de la mobilité électrique et du soutien à une reprise économique verte et inclusive après la COVID-19. Le PNUD complétera son intervention au niveau infranational en renforçant sa collaboration actuelle avec l'agence de développement allemande GIZ et la Banque asiatique de développement, de manière à bénéficier de leur expertise technique et de leurs programmes en cours dans les domaines de la résilience climatique et du financement des objectifs.

21. Le PNUD intensifiera sa collaboration avec le secteur privé, car celui-ci joue un rôle essentiel à la transformation socioéconomique. L'objectif est d'encourager l'adoption de pratiques à faibles émissions de carbone, vertes, circulaires et inclusives et de promouvoir l'intégrité des entreprises et le respect des droits de la personne. Cette collaboration s'appuiera sur les partenariats existants avec la Commission des opérations de bourse, le réseau du Pacte mondial en Thaïlande, la Bourse de Thaïlande, la Chambre de commerce thaïlandaise et la Fédération des industries de Thaïlande. Le partenariat actuel avec la Fédération thaïlandaise des femmes de carrières libérales et commerciales se poursuivra afin de renforcer le leadership des femmes.

Réalisation n° 2 : Le capital humain propice à un développement social inclusif est renforcé grâce à la consolidation des institutions et des partenariats, et à l'autonomisation des individus

22. Pour favoriser le développement du capital humain, le PNUD mettra l'accent sur le renforcement de la capacité des acteurs étatiques et non étatiques à soutenir la transformation numérique de la Thaïlande, ce qui améliorera la fourniture de services de qualité. Cette transformation contribuera à accélérer la reprise économique après la pandémie en multipliant les transactions commerciales, au bénéfice notamment des agriculteurs et des petites entreprises des régions reculées. Elle aidera également à combler le fossé socioéconomique entre zones urbaines et rurales et entre les générations.

23. En conséquence, le PNUD concentrera son action sur quatre domaines pour stimuler la transformation numérique : les systèmes informatiques du secteur public, l'aptitude des personnes à se servir des outils numériques, l'infrastructure numérique et les plateformes numériques. Les interventions correspondantes contribueront aux étapes 6, 12 et 13 du 13^e Plan, qui portent sur les services numériques, une main-d'œuvre qualifiée et un secteur public efficace.

24. Dans ce cadre, le PNUD appuiera l'élaboration de politiques et renforcera les capacités du secteur public à utiliser la technologie numérique et la gouvernance électronique pour fournir des services à tous, au moyen notamment de procédures d'achat numériques qui favorisent l'intégrité et la transparence. Une attention particulière sera portée à la prise en compte du principe d'inclusion et de solutions numériques dans la conception des politiques et des interventions, de manière à orienter l'action climatique, améliorer la fourniture de services, réduire les inégalités et accélérer la réalisation des objectifs par la Thaïlande. Pour cela, le PNUD

s'appuiera sur ses partenariats avec le Bureau du Conseil national de développement économique et social, l'Institut de la justice de Thaïlande, le Département du contrôleur général, l'Agence nationale de l'innovation, le Ministère de l'agriculture et des coopératives et le Bureau de la Commission du secteur public, ainsi que sur l'assistance technique du Government Digital Service du Royaume-Uni.

25. La maîtrise des outils numériques est un facteur clé d'un développement accéléré du capital humain, essentiel à la transformation de l'économie thaïlandaise. Le PNUD s'attachera à promouvoir les possibilités de formation et l'employabilité pour tous, en particulier pour les personnes handicapées et les membres de la communauté LGBTQI. Il s'agira notamment de renforcer leurs compétences numériques et d'améliorer leur accès à des financements. Le partenariat actuel avec le Ministère du développement social et de la sécurité des personnes sera mis à profit pour garantir que les politiques et les services tenant compte des questions de genre atteignent les personnes les plus vulnérables, en particulier les femmes handicapées et celles issues de groupes ethniques. Le monde universitaire, la société civile et le secteur privé, y compris les entreprises sociales, seront associés afin d'ouvrir des perspectives génératrices de revenus.

26. Le PNUD soutiendra l'élaboration de politiques publiques et la conclusion de partenariats avec le secteur privé pour réaliser des investissements dans l'infrastructure numérique, de manière à réduire la fracture numérique entre zones urbaines et rurales. En faisant appel à l'innovation sociale, le PNUD participera à la création de mécanismes susceptibles d'inciter la société civile, le secteur privé et les autorités infranationales à offrir des services numériques conviviaux afin d'améliorer l'accès aux services publics. Les solutions et bonnes pratiques seront généralisées et partagées avec d'autres pays par l'intermédiaire du laboratoire d'accélération du PNUD et du Thailand Policy Lab.

Réalisation n° 3 : Les personnes qui vivent en Thaïlande, notamment celles qui risquent d'être laissées de côté, peuvent contribuer à un développement exempt de discrimination et en bénéficiaire

27. Afin de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté et de contribuer à une société offrant de nombreuses possibilités, le PNUD donnera la priorité à trois produits : a) la participation des acteurs étatiques et non étatiques à des discussions et des pratiques sociales qui favorisent les droits de la personne et l'égalité ; b) l'autonomisation des groupes vulnérables, en particulier les femmes, les groupes LGBTQI, les jeunes, les personnes âgées, les minorités ethniques et les personnes handicapées, afin qu'ils s'impliquent dans les organes et les processus de prise de décision à l'échelon national et local ; c) l'amélioration de l'accès des groupes vulnérables à des services socioéconomiques et une justice de qualité. Ces produits contribueront directement aux étapes 7, 8 et 9 du 13^e Plan, qui portent sur la réduction des inégalités, l'amélioration de l'accès aux services publics, la promotion de l'ascension sociale et le renforcement de l'engagement de responsabilité entre les citoyens et l'État.

28. Le PNUD fera fond sur ses solutions types en matière de gouvernance, de pauvreté et de genre pour soutenir le renforcement des capacités des institutions publiques et de la société civile dans le domaine de la planification participative et de la mise en œuvre des politiques relatives à la protection et aux prestations sociales. Ces actions viseront également la fourniture de services inclusifs et tenant compte des questions de genre, en particulier pour les personnes qui risquent d'être laissées pour compte. En partenariat avec le Parlement, la Commission des droits de l'homme, la Ligue nationale des municipalités de Thaïlande et d'autres acteurs étatiques et non étatiques, le PNUD encouragera des avancées en matière de droits de la personne,

d'égalité et de non-discrimination. Il contribuera à améliorer la fourniture de services à l'échelon local en intensifiant sa collaboration avec les services administratifs provinciaux et locaux, les communautés et le secteur privé afin de promouvoir des pratiques d'entreprise responsables.

29. Pour mettre fin à la discrimination, cause première de l'exclusion et des violations des droits de la personne, le PNUD s'attachera à faire évoluer les normes sociales et renforcera la capacité institutionnelle des acteurs étatiques et non étatiques à l'échelon national et infranational. Il plaidera pour sensibiliser le public à l'équité et à la diversité afin de mieux faire comprendre les droits des groupes vulnérables et de lutter contre la stigmatisation. Les partenariats avec les organismes des Nations Unies seront renforcés pour intégrer la diversité sociale dans les politiques et les programmes. L'objectif sera de garantir l'inclusion des groupes vulnérables dans les processus décisionnels, notamment dans les provinces frontalières du sud, en s'appuyant sur le soutien de longue date du PNUD au développement de cette région. Les institutions universitaires, la société civile et les médias, à l'image du service public de radiodiffusion thaïlandais, seront à cet égard des partenaires importants.

30. En partenariat avec le Conseil national de sécurité, et avec l'appui technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies, le PNUD continuera à soutenir la Thaïlande dans la préparation et la mise en œuvre d'un plan d'action national inclusif et tenant compte des questions de genre pour prévenir l'extrémisme violent, qui traitera également la sécurité climatique. Des efforts constants seront déployés pour promouvoir les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les normes mondiales de conduite des entreprises dans la lutte contre la discrimination à l'égard de la communauté LGBTQI, afin de lutter contre la discrimination fondée sur le genre et de renforcer la transparence et l'intégrité. Ces actions seront menées en partenariat avec le Ministère de la justice, le Ministère du développement social et de la sécurité des personnes, la Commission nationale des droits de l'homme, la Commission nationale de lutte contre la corruption, la Commission des opérations de bourse, la Bourse de Thaïlande, le réseau du Pacte mondial en Thaïlande, la société civile et le monde des affaires.

31. Le PNUD renforcera l'autonomie des groupes vulnérables en développant leurs capacités d'initiative et leurs compétences. Il utilisera des outils numériques pour les sensibiliser et faciliter leur accès aux informations relatives aux droits politiques, sociaux, économiques et environnementaux. Le PNUD favorisera l'établissement de partenariats entre des acteurs étatiques et non étatiques pour susciter le dialogue et une participation significative des groupes vulnérables dans les organes de décision, en vue de trouver des solutions de développement intégrées aux niveaux national et infranational. Les partenariats actuels avec le Ministère du développement social et de la sécurité des personnes, le Ministère de l'intérieur, le Parlement, la société civile et les administrations provinciales et locales seront entretenus afin de renforcer la cohésion sociale.

32. Pour améliorer l'accès des groupes vulnérables à des services socioéconomiques et une justice de qualité, le PNUD accompagnera les institutions nationales et infranationales, notamment le système judiciaire, pour renforcer leurs capacités à fournir des services inclusifs et tenant compte du genre et à offrir un accès égal et abordable à la justice. De nouvelles stratégies de financement public et privé seront explorées afin de mobiliser des ressources, en tirant parti de la richesse du capital social, de la sagacité des groupes locaux et de la nature généreuse du peuple thaïlandais. Afin d'accroître l'autonomie économique des groupes vulnérables, le PNUD facilitera un accès équitable aux services financiers et aux débouchés générateurs de revenus, en développant notamment l'entrepreneuriat social et en

mettant l'accent sur le secteur informel. Des outils numériques seront introduits pour rendre la fourniture de services plus inclusive, pour inciter à l'intégrité et à la transparence et pour garantir la protection et la mise en avant des droits de chacun.

33. Les interventions au titre de ces trois produits seront menées à l'échelon national et infranational. Dans ce dernier cas, l'action du PNUD contribuera à l'adaptation des objectifs au contexte local, au moyen de plateformes inclusives susceptibles de rassembler les multiples parties prenantes autour des piliers de la feuille de route relative aux objectifs approuvée par le Comité national du développement durable.

III. Administration du programme et gestion des risques

34. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme de pays. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

35. Le programme sera exécuté sur le plan national. Lorsque cela est nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme afin de faire face à des cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera utilisée de manière coordonnée avec d'autres organismes des Nations Unies pour gérer les risques financiers, opérationnels et programmatiques, sur la base de la macro-évaluation réalisée par le PNUD. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

36. La pandémie de COVID-19 a provoqué une crise socioéconomique qui entrave la réalisation des objectifs par la Thaïlande. L'ensemble des mesures de riposte prises par le Gouvernement, y compris les versements en espèces aux groupes les plus vulnérables, a réduit la marge de manœuvre budgétaire et a conduit à reprogrammer des dépenses publiques, ce qui risque de détourner des ressources destinées à des investissements écologiques et productifs. La crise climatique actuelle, les menaces qui pèsent sur la biodiversité du pays, sa vulnérabilité aux catastrophes naturelles, les tensions politiques et sociales et le vieillissement de la société pourraient compromettre les ambitions de la Thaïlande en matière de redressement durable et de réalisation des objectifs.

37. Face à cette situation, le PNUD continuera à travailler avec les acteurs étatiques et non étatiques à l'échelon national et infranational et plaidera pour la mise en œuvre d'un programme de développement fondé sur les droits qui ne laisse personne de côté, qui renforce la cohésion sociale et qui améliore l'équilibre entre les individus et la planète. Un tel programme devrait garantir un environnement propice à la concrétisation du modèle d'économie biologique, circulaire et verte et des priorités de développement de la Thaïlande, inspirés de la philosophie de l'autosuffisance économique et du Programme 2030. Une attention particulière sera accordée aux groupes exposés à de multiples vulnérabilités. En liaison avec l'Agence thaïlandaise de coopération internationale, le PNUD soutiendra la coopération Sud-Sud pour recenser des solutions et partager les enseignements avec d'autres pays, notamment l'apport de la philosophie de l'autosuffisance économique à la réalisation des objectifs.

38. Dans une optique de viabilité financière, le PNUD s'attachera à diversifier ses partenariats et sa base de financement en privilégiant les ressources domestiques issues des secteurs public et privé et des donateurs non traditionnels. Le recensement et l'évaluation des contributions des partenaires permettent d'optimiser leur complémentarité. En cas de difficultés à mobiliser des ressources, le PNUD ajustera les objectifs et réduira la portée de ses interventions. En vue d'inscrire les résultats dans la durée, le PNUD privilégiera la collaboration avec les systèmes et mécanismes existants afin de favoriser l'appropriation nationale et l'impact à long terme.

39. En prenant appui sur l'expertise du PNUD dans la mise en œuvre de ses six solutions types, ainsi que sur les possibilités considérables offertes par l'innovation, la numérisation et le financement du développement, le PNUD continuera à proposer des solutions de développement intégrées. Enrichies des enseignements tirés de son réseau mondial, celles-ci aideront la Thaïlande à renforcer sa résilience et à mener à bien une transformation structurelle qui favorisera une reprise durable et la réalisation des objectifs, sans faire de laissés-pour-compte. Le PNUD institutionnalisera des mécanismes pour garantir l'association et la consultation systématiques des groupes vulnérables tout au long de la mise en œuvre du programme. En collaboration avec les Volontaires des Nations Unies, le PNUD encouragera le bénévolat en vue de susciter une large appropriation nationale, l'égalité des genres, la participation inclusive et la durabilité.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

40. Conformément au Plan-cadre de coopération et au 13^e Plan quinquennal national, le PNUD emploiera des méthodes innovantes de collecte et de suivi des données, notamment l'intelligence collective, les micro-narratifs et les retours d'information des utilisateurs. Outre l'utilisation des données nationales pour la production de rapports, il s'agit d'identifier et de mieux cibler les laissés-pour-compte, de suivre les avancées vers les réalisations de développement et de recenser les résultats porteurs de transformation. Les capacités de l'organisme national de la statistique seront renforcées, en particulier pour le suivi des indicateurs relatifs aux objectifs sur lesquels les lacunes en matière de données sont plus prononcées¹² et dont le PNUD est garant, afin de soutenir le suivi et la prise de décision en temps réel.

41. Conformément aux recommandations issues de l'évaluation du programme de pays, le PNUD intégrera au programme et à ses projets un robuste système de suivi et d'évaluation fondé sur des éléments factuels, combinant des données qualitatives et quantitatives. Au moins 3 % du budget du programme sera consacré au suivi, à l'évaluation et à la communication des résultats. En fonction des disponibilités budgétaires, les coûts liés à l'accessibilité seront imputés afin de garantir l'inclusion des personnes handicapées. Le PNUD aidera les partenaires d'exécution à collecter des données fiables qui seront vérifiées par le personnel ou selon des modalités de suivi indépendantes, notamment des visites et des enquêtes sur le terrain. Les retours d'information des citoyens et des bénéficiaires seront sollicités pour valider l'impact et les avantages comparatifs du PNUD.

42. La planification annuelle et la définition d'objectifs pluriannuels seront menées à bien conjointement avec le Gouvernement en établissant un mécanisme de gouvernance (conseil du programme) dans lequel des parties prenantes seront représentées. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds, les vérifications ponctuelles et les audits financiers viendront compléter le suivi régulier du programme pour les parties prenantes. Le plan d'évaluation chiffré précise les

¹² Objectifs 6, 10, 11, 12, 13, 14 et 16. Source : CESAP, 2020.

évaluations thématiques, de projets et de programmes à entreprendre pour garantir l'apprentissage et l'application du principe de responsabilité. Le PNUD mettra en place des mécanismes pour favoriser et suivre la participation significative des groupes vulnérables à la prise de décision, en particulier les femmes, les groupes LGBTQI, les jeunes, les personnes âgées, les minorités ethniques et les personnes handicapées. L'utilisation systématique du marqueur genre se poursuivra de manière à contrôler les dépenses liées aux interventions en faveur de l'égalité des genres et à améliorer l'intégration des questions de genre dans la planification. Au moins 15 % du budget du programme seront alloués aux interventions en faveur de l'égalité des genres et à leur suivi.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Thaïlande (2022-2026)

PRIORITÉ DU PAYS : 13^e Plan national de développement économique et social (version provisoire) – Étape 1 : La Thaïlande est un pays leader dans le domaine des produits agricoles et alimentaires transformés à forte valeur ajoutée. Étape 2 : La Thaïlande est une destination touristique qui privilégie les valeurs et la durabilité. Étape 10 : La Thaïlande se caractérise par une économie circulaire et une société sobre en carbone. Étape 11 : La Thaïlande peut s'adapter aux catastrophes naturelles et en réduire le risque.

Réalisation n° 1 du Plan-cadre de coopération/Réalisation n° 1 du PNUD : La transformation de la Thaïlande en économie inclusive basée sur un développement vert, résilient, sobre en carbone et durable s'est accélérée.

RÉALISATION CORRESPONDANTE N° 1 DU PLAN STRATÉGIQUE : Transformation structurelle accélérée, notamment les transitions verte, inclusive et numérique.

Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération	Source des données et fréquence de leur collecte	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources (dollars É.-U.)
<p>Indicateur 3 : Nombre et pourcentage des compagnies publiques figurant à la liste « Thaïlande Sustainability Investment » de la Bourse de Thaïlande <i>Référence</i> (2020) : 25 % <i>Cible</i> (2027) : 124 compagnies, 19,2 % (124/646 compagnies)</p> <p>Indicateur 5 : Nombre d'institutions financières ayant adopté les principes de finance durable des Nations Unies <i>Référence</i> (2020) : 3 <i>Cible</i> (2027) : 6</p> <p>Indicateur 8 : Proportion de gouvernements locaux ayant adopté et mis en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe conformes aux stratégies nationales en la matière (indicateur 11.b.1 des objectifs) <i>Référence</i> (2020) : 60 % <i>Cible</i> (2027) : 80 %</p>	<p>Source : Conseil national du développement économique et social, Banque asiatique de développement, Banque mondiale, Agence nationale de développement scientifique et technologique, Ministère de l'éducation, Bourse de Thaïlande, Ministère de l'agriculture et des coopératives, Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier-Principes pour l'investissement responsable, Ministère de l'énergie, Ministère des ressources naturelles et de l'environnement, Ministère de l'intérieur</p>	<p>Produit 1.1 : Renforcement des solutions inclusives et tenant compte des questions de genres dans les actions nationales et infranationales en faveur du climat et de la conservation de la biodiversité pour accroître la résilience</p> <p>Indicateur 1.1.1 : Nombre de mécanismes financiers en place, y compris le cadre de financement national intégré et le financement du climat et de la biodiversité, pour soutenir la mise en œuvre d'actions climatiques et de conservation de la biodiversité inclusives et tenant compte du genre <i>Référence</i> (2021) : 2 <i>Cible</i> (2026) : 6 <i>Source</i> : Rapports à établir sur le cadre de financement national intégré, le financement climatique et les autres mécanismes financiers</p> <p>Indicateur 1.1.2 : Nombre de solutions d'action climatique et de conservation de la biodiversité, inclusives et tenant compte du genre, mises en œuvre et qui se poursuivent à l'échelon national et infranational. <i>Référence</i> (2021) : 3 <i>Cible</i> (2026) : 10 <i>Source</i> : Bureau de développement de l'économie basée sur la biodiversité, plans des autorités provinciales et locales</p> <p>Indicateur 1.1.3 : Nombre de bonnes pratiques d'action climatique et de conservation de la biodiversité partagées avec d'autres pays <i>Référence</i> (2021) : 3</p>	<p>Ministère des finances, Ministère des ressources naturelles et de l'environnement, Ministère de l'agriculture et des coopératives, Ministère de l'intérieur, organisme national de la statistique, Chambre de commerce thaïlandaise, Fédération des industries de Thaïlande, Association des banquiers de Thaïlande, Bureau du budget, Banque de Thaïlande, Commission des opérations de bourse, Autorité du tourisme de Thaïlande, organisations administratives locales, société civile, secteur privé, universités, organismes des Nations Unies</p>	<p>Ressources ordinaires : 500 000 dollars Autres ressources : 47 776 000 dollars</p>

Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération	Source des données et fréquence de leur collecte	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources (dollars É.-U.)
Fréquence : annuelle	<i>Cible</i> (2026) : 10 <i>Source</i> : Ministère des affaires étrangères, rapport du PNUD sur la coopération Sud-Sud	Indicateur 1.1.4 : Nombre d'administrations provinciales et locales mettant en œuvre une approche qui mobilise l'ensemble des pouvoirs publics et de la société en vue de favoriser une croissance verte, à faibles émissions, climato-résiliente, inclusive et tenant compte du genre <i>Référence</i> (2021) : 10 <i>Cible</i> (2026) : 30 <i>Source</i> : plans de développement provinciaux et locaux		
		Indicateur 1.1.5 : Superficie des aires terrestres et marines protégées faisant l'objet de pratiques de gestion améliorées (lien avec l'indicateur 4.1.2 du Plan stratégique) <i>Référence</i> (2021) : non disponible <i>Cible</i> (2026) : 5,8 millions d'hectares supplémentaires par rapport à la référence <i>Source</i> : enquêtes		
		Produit 1.2 : Amélioration d'un environnement propice et des pratiques du secteur privé en vue de soutenir un développement économique vert, circulaire, inclusif, tenant compte des questions de genre et sobre en carbone		
		Indicateur 1.2.1 : Nombre d'initiatives innovantes adoptées par le secteur privé qui favorisent le développement vert et circulaire <i>Référence</i> (2021) : 5 <i>Cible</i> (2026) : 10 <i>Source</i> : protocoles d'accord et collaborations avec des partenaires du secteur privé ; plan de financement de la biodiversité en Thaïlande		
		Indicateur 1.2.2 : Nombre de politiques et de solutions nationales et infranationales qui ont été conçues et préparées conjointement avec le secteur privé et les groupes vulnérables pour soutenir la stratégie de transformation de la Thaïlande en pays sobre en carbone et résilient		

Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération	Source des données et fréquence de leur collecte	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources (dollars É.-U.)
		<p>Référence (2021) : 3</p> <p>Cible (2026) : 8</p> <p>Source : Ministère des ressources naturelles et de l'environnement, Ministère de l'agriculture et des coopératives, Ministère du développement social et de la sécurité des personnes ; comités de planification des autorités provinciales, de district et locales</p>		

PRIORITÉ DU PAYS : treizième Plan national de développement économique et social (version provisoire) – Étape 6 : La Thaïlande est le pôle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour la fabrication de gadgets électroniques intelligents et les services numériques. Étape 12 : La Thaïlande peut compter sur des travailleurs qualifiés, désireux d'apprendre et tournés vers l'avenir. Étape 13 : La Thaïlande dispose d'un secteur public très efficace.

Réalisation n° 2 du Plan-cadre de coopération/Réalisation n° 2 du PNUD : Le capital humain propice à un développement social inclusif est renforcé grâce à la consolidation des institutions et des partenariats, et à l'autonomisation des individus.

RÉALISATION CORRESPONDANTE N° 2 DU PLAN STRATÉGIQUE : Personne n'est laissé de côté, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche fondée sur les droits, centrée sur le pouvoir d'action et le développement humains.

<p>Indicateur 17 : Indice de développement de l'administration électronique portant sur l'offre de services en ligne, la connectivité des télécommunications et les capacités humaines</p> <p>Référence (2020) : 0,7565 ; 57^e rang</p> <p>Cible (2023-2027) : au plus 50^e rang</p>	<p>Source : Banque de Thaïlande, Ministère des finances, Ministère de l'éducation, organisme national de la statistique, Union internationale des télécommunications, enquête mondiale sur le tabagisme chez les jeunes de l'Organisation mondiale de la Santé, Ministère de la santé publique, Ministère de l'agriculture et des coopératives, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Indice mondial de l'innovation</p> <p>Fréquence : annuelle (sauf Ministère de l'éducation, tous les trois ans)</p>	<p>Produit 2.1 : Renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques pour soutenir la transformation et l'innovation numériques de la Thaïlande en vue d'améliorer la fourniture et l'accessibilité de services de qualité</p> <p>Indicateur 2.1.1 : Nombre de recommandations intégrées aux politiques et pratiques définies à l'échelon national et infranational en vue de fournir des services d'administration électronique de meilleure qualité et inclusifs</p> <p>Référence (2021) : 9</p> <p>Cible (2026) : 20</p> <p>Source : rapports sur les services d'administration électronique, rapports de développement des autorités provinciales et locales, autoévaluation des capacités d'acteurs étatiques et non étatiques</p> <p>Indicateur 2.1.2 : Nombre de personnes vulnérables possédant des compétences numériques renforcées dont le statut socioéconomique a été préservé ou amélioré, ventilé par sexe, identité de genre, groupe d'âge, appartenance ethnique et type de handicap</p> <p>Référence (2021) : 550</p> <p>Cible (2026) : 5 000 (2 200 hommes, 2 800 femmes ; 10 % de personnes handicapées)</p> <p>Source : enquêtes</p>	<p>Ministère de l'enseignement supérieur, Ministère du travail, Ministère du développement social et de la sécurité des personnes, Conseil national du développement économique et social, Ministère de l'économie et de la société numériques, Agence numérique du Gouvernement, Commission des opérations de bourse, Agence nationale de l'innovation, organisme national de la statistique, entités opérationnelles provinciales, organisations administratives locales, Commission nationale des droits de l'homme, réseau du Pacte</p>	<p>Ressources ordinaires : 1 441 000 dollars</p> <p>Autres ressources : 6 910 000 dollars</p>
<p>Indicateur 18 : Indice mondial de l'innovation (portant sur les institutions, le capital humain et la recherche, les infrastructures, la sophistication du marché, la sophistication des entreprises, la création de savoir et de technologie, et la créativité en matière de production)</p> <p>Référence (2020) : 36,68 ; 44^e rang</p> <p>Cible (2027) : 40^e rang</p>				

Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération	Source des données et fréquence de leur collecte	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources (dollars É.-U.)
		<p>Indicateur 2.1.3 : Nombre d'initiatives public-privé pérennes en matière d'innovation numérique qui améliorent la qualité et le caractère inclusif des services destinés aux groupes vulnérables (lien avec l'indicateur E.1.2 du Plan stratégique)</p> <p><i>Référence</i> (2021) : 3</p> <p><i>Cible</i> (2026) : 20</p> <p><i>Source</i> : rapports du laboratoire d'accélération du PNUD, rapports du Département de l'autonomisation des personnes handicapées</p>	mondial en Thaïlande, Bourse de Thaïlande, Ligue nationale des municipalités, société civile, secteur privé, organismes des Nations Unies	
		<p>Indicateur 2.1.4 : Nombre de personnes ayant accès à des plateformes numériques conçues pour accroître la connectivité, l'apprentissage et la collaboration intersectorielle en vue d'améliorer l'accessibilité et la fourniture de services de qualité (lien avec l'indicateur E.1.3 du Plan stratégique)</p> <p><i>Référence</i> (2021) : non disponible</p> <p><i>Cible</i> (2026) : 100 000 (40 000 hommes, 60 000 femmes ; 10 % de personnes handicapées)</p> <p><i>Source</i> : rapports de suivi et de contrôle, enquêtes</p>		

PRIORITÉ DU PAYS : 13^e Plan national de développement économique et social (version provisoire) – Étape 7 : Réduire les inégalités entre les grandes corporations et les petites et moyennes entreprises ; Étape 8 : Réduire les inégalités géographiques en termes économiques et d'accès à des services publics de qualité ; Étape 9 : Faciliter l'ascension sociale et réduire les disparités de revenus et de richesses.

Réalisation n° 3 du Plan-cadre de coopération/Réalisation n° 3 du PNUD : Les personnes qui vivent en Thaïlande, notamment celles qui risquent d'être laissées de côté, peuvent contribuer à un développement exempt de discrimination et en bénéficiaire.

RÉALISATION CORRESPONDANTE N° 3 DU PLAN STRATÉGIQUE : Personne n'est laissé de côté, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche fondée sur les droits, centrée sur le pouvoir d'action et le développement humains.

<p>Indicateur 23/indicateur 1.2.1 des objectifs : Proportion de la population vivant sous le seuil national de pauvreté, par sexe, âge et statut migratoire</p> <p><i>Référence</i> (2019) : 6,24 %</p> <p><i>Cible</i> (2027) : 3 %</p>	<p>Source des données : Forum économique mondial ; Ministère du travail ; organisme national de la statistique ; Conseil national du développement économique et social ; Banque mondiale ; Commission économique et sociale pour l'Asie et le</p>	<p>Produit 3.1 : Les acteurs étatiques et non étatiques s'impliquent dans des dialogues sociaux et adoptent des pratiques qui favorisent les droits de la personne et l'égalité au sein d'une société juste et inclusive</p> <p>Indicateur 3.1.1 : Nombre de plans de développement approuvés des gouvernements provinciaux et locaux qui intègrent des principes favorisant les droits de la personne, l'égalité et la non-discrimination sous toutes ses formes (lien avec l'indicateur 2.2.1 du Plan stratégique)</p> <p><i>Référence</i> (2021) : 12</p> <p><i>Cible</i> (2026) : 35</p> <p><i>Source</i> : plans des autorités provinciales et locales</p>	<p>Ministère de la justice, Ministère de l'intérieur, Ministère du développement social et de la sécurité des personnes, Ministère de l'économie et de la société numériques, Ministère du travail, Conseil national de développement économique et social, Commission électorale, Parlement, Commission</p>	<p>Ressources ordinaires : 500 000 dollars</p> <p>Autres ressources : 10 540 000 dollars</p>
<p>Indicateur 25 : Écart salarial entre les sexes, mesuré par le rapport entre les salaires des femmes et des hommes pour un travail similaire</p>				

Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération	Source des données et fréquence de leur collecte	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources (dollars É.-U.)
<p>Référence (2021) : 0,814 ; 12^e rang sur 156 pays (le bas du classement reflète des écarts moindres) Cible (2027) : 0,825</p>	<p>Pacifique des Nations Unies Fréquence : annuelle</p>	<p>Indicateur 3.1.2 : Pourcentage d'acteurs étatiques et non étatiques qui participent à des plateformes d'échanges sur les droits de la personne et l'égalité, la culture inclusive et une approche de développement fondée sur les droits Référence (2021) : 20 % Cible (2026) : 40 % Source : procès-verbaux des réunions du Conseil, enquêtes</p>	<p>nationale des droits de l'homme, organisme national de la statistique, Département du développement communautaire, Banque de Thaïlande, Association des banquiers de Thaïlande, médias, universités, organisations non gouvernementales, société civile, organisations de personnes handicapées, secteur privé, organismes des Nations Unies</p>	
<p>Indicateur 27 : Score moyen de l'indice des objectifs provinciaux (basé sur 24 indicateurs de réalisation d'objectifs provinciaux dans les domaines économique, social et environnemental) Référence (2019) : 52,87 % (indice des objectifs du 13^e Plan) Cible (2027) : 55 %</p>		<p>Indicateur 3.1.3 : Nombre de changements dans des politiques publiques approuvées qui répondent aux besoins des groupes vulnérables Référence (2021) : 14 Cible (2026) : 25 Source : Conseil national du développement économique et social, rapports du Thailand Policy Lab, Royal Gazette, résolutions du cabinet</p>		
<p>Indicateur 30 : Taux de disponibilité des données relatives aux indicateurs de suivi des objectifs (à rapprocher de l'indicateur 17.18.1 du Plan stratégique) Référence (2020) : 51 % Cible (2027) : 55 %</p>		<p>Indicateur 3.1.4 : Nombre de personnes vulnérables qui disposent de moyens de subsistance améliorés et durables après le renforcement de leurs compétences Référence (2021) : 5 000 Cible (2026) : 12 000 (5 000 hommes, 7 000 femmes ; 10 % de personnes handicapées) Source : Ministère du travail, Ministère du développement social et de la sécurité des personnes, Département du développement communautaire</p>		
		<p>Produit 3.2 : Les groupes vulnérables, notamment les femmes, les membres de la communauté LGBTQI, les jeunes, les minorités ethniques et les personnes handicapées ont la possibilité de participer aux organes et processus décisionnels de niveau national et local</p>		
		<p>Indicateur 3.2.1 : Nombre de forums parlementaires inclusifs qui offrent aux citoyens, en particulier aux groupes vulnérables, la possibilité de s'exprimer et de peser sur l'élaboration des politiques (lien avec l'indicateur 2.4.1 du Plan stratégique) Référence (2021) : 1 Cible (2026) : 15</p>		

Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération	Source des données et fréquence de leur collecte	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources (dollars É.-U.)
		<p>Source : rapports parlementaires, procès-verbaux des réunions de consultation</p> <p>Indicateur 3.2.2 : Pourcentage de personnes vulnérables aux possibilités élargies de participation aux organes de décision de niveau national et infranational <i>Référence</i> (2021) : non disponible <i>Cible</i> (2026) : 30 % du nombre estimé de personnes vulnérables <i>Source</i> : enquêtes</p> <p>Produit 3.3 : Les groupes vulnérables ont un meilleur accès à des services socioéconomiques et une justice de qualité</p> <p>Indicateur 3.3.1 : Stratégies et modèles élaborés et mis en œuvre pour améliorer la qualité et l'accessibilité de la justice et des services socioéconomiques, en particulier pour les populations vulnérables <i>Référence</i> (2021) : 18 <i>Cible</i> (2026) : 40 <i>Source</i> : rapports de développement provinciaux</p> <p>Indicateur 3.3.2 : Nombre de personnes vulnérables qui disposent d'un meilleur accès aux services financiers <i>Référence</i> (2021) : 180 <i>Cible</i> (2026) : 10 000 (4 500 hommes, 5 500 femmes ; 10 % de personnes handicapées) <i>Source</i> : enquête sur l'accès aux services financiers de la Banque de Thaïlande</p> <p>Indicateur 3.3.3 : Nombre de personnes vulnérables qui recourent aux services de la justice (lien avec l'indicateur 2.2.3 du Plan stratégique) <i>Référence</i> (2021) : non disponible <i>Cible</i> (2026) : 3 500 (1 500 hommes, 2 000 femmes ; 10 % de personnes handicapées) <i>Source</i> : rapports de suivi</p>		